

Procès-verbal
Séance du 13 mars 2025**Date, heure de la séance, composition de l'assemblée**

L'an deux mil vingt-cinq et le treize Mars à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, M. SALOMON Gérard, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. LE GARGASSON Gwénaél, Mme TRIONNAIRE Josiane, M. CHEVILLON Jérôme, Mme TANGUY Véronique, M. LARCIN Ronan, Mme ALLAIN Aurore, M. TRENTESAUX Laurent, Mme PAITEL Marie, Mme LE VAGUERESSE Sophie, M. KERMORVANT Fabien, M. LE BARH Ludovic, M. GUILLERON Gérard, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. ROBERTON Jean-Luc

Excusés ayant donné procuration : Mme CHEFDOR Sophie à Mme ALLAIN Aurore, Mme MOQUET Louise à M. TRENTESAUX Laurent, Mme GUILBERT Marina à M. KERMORVANT Fabien, Mme GUEGANO Laurie à Mme PAITEL Marie, Mme FAVENNEC Gaëlle à M. ROBERTON Jean-Luc (délibération n°1), Mme GOUPIL Françoise à Mme FAVENNEC Gaëlle (à partir de la délibération n°2), M. LE TRIONNAIRE Anthony à M. GUILLERON Gérard

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 16 (délibération n°1) et 17 (à partir de la délibération n°2)

Date de la convocation : 7 mars 2025

Date d'affichage : 7 mars 2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture du Morbihan le : 18 mars 2025

et publication ou notification du : 18 mars 2025

A été nommée secrétaire : Mme ALLAIN Aurore

I- Objet des délibérations

- 1 - Subventions aux associations - Année 2025
- 2 - Subventions aux associations extérieures - Année 2025
- 3 - Garantie d'emprunt pour le prêt entre Morbihan habitat et la Caisse des dépôts - Programme la promenade de Néa
- 4 - Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025
- 5 - Fonds de concours - Projet de pumptrack
- 6 - Subvention de l'Agence Nationale du Sport - Projet de pumptrack
- 7 - Appel à projet FIPDR 2025 - Installation d'un visiophone à l'école 1,2,3 Soleil
- 8 - Constitution du jury d'assises - Année 2026

M. le Maire salue l'assemblée et procède à l'appel. Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

2025-02-01 - Subventions aux associations - Année 2025

Délibération présentée par Véronique TANGUY

La commission sport, culture, vie associative propose au conseil municipal l'attribution des subventions suivantes aux associations locales :

Associations culturelles

Nom de l'association	Montants 2024 en €	Montants 2025 en €
Morbihan Aéro Musée	1 800	800
TOTEM	4 760	4 500
Air Mémorial	500	350
Ludo'stalgie & Dés'couvertes		500
Comité d'animation	2 400	2 400
Notes et Mots	1 200	1 000
Ty Forn	400	200
Familles rurales	250	250

Associations sportives

Nom de l'association	Montants 2024 en €	Montants 2025 en €
AS Monterblanc football	2 200	2 900
Société de chasse disciples de Saint Hubert	550	700
Vélo club Monterblanc	1 200	800
Monterblanc handball	250	300
Rugby club	250	150

Décision

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2131-11 ;

Vu l'avis favorable de la commission sport, culture, vie associative, réunie le 3 mars 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 6 mars 2025 ;

Considérant l'intérêt ou la nécessité pour la collectivité d'aider financièrement les structures associatives communales, voire intercommunales ;

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : décide l'attribution des subventions telles qu'elles apparaissent ci-dessus ;

Article 2 : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Article 3 : autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

- pour l'association Notes et Mots : 21 voix pour, M. Gérard GUILLERON s'étant retiré de la salle pour la discussion et le vote de la subvention,
- pour l'association Ty Forn : 21 voix pour, Mme Gaëlle EMERAUD s'étant retirée de la salle pour la discussion et le vote de la subvention,

Ronan LARCIN

Tous les ans, l'association perçoit 400 €. L'an dernier, le concert prévu n'a pas eu lieu. Donc, on compense ramenant à 200 €.

- pour le reste des associations : 22 voix pour.

Ronan LARCIN

Cela bouge au niveau des montants pour certaines associations qui avaient un projet l'année dernière, mais pas cette année. Les effectifs sont aussi pris en compte.

Alban MOQUET

On prend toujours en compte les hausses ou les baisses d'effectifs dans les associations.

2025-02-02 - Subventions aux associations extérieures - Année 2025

Délibération présentée par Josiane TRIONNAIRE

Les membres du CCAS proposent l'octroi de subventions aux associations suivantes :

Chiens guides d'aveugles	50
Banque alimentaire	250
Rêves de clown	50
ADAPEI les Papillons Blancs	50
Croix Rouge Française	50
Restos du Cœur	70
Union Départementale des Sapeurs-pompiers - Pupilles	50
Association échange et partage deuil / deuil jeunesse	50
AFM Téléthon	50
Association Régionale Laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	50
La ligue contre le Cancer 56	100
Vaincre la mucoviscidose	50
Association prévention routière du Morbihan	50

Décision

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2131-11 ;

Vu l'avis favorable des membres du CCAS, réunis le 25 février 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 6 mars 2025 ;

Considérant l'intérêt ou la nécessité pour la collectivité d'aider financièrement ces structures associatives ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : décide l'attribution des subventions telles qu'elles apparaissent ci-dessus ;

Article 2 : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Article 3 : autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Alban MOQUET

Des associations avaient demandé une subvention l'année dernière, mais pas cette année. A partir du moment où on n'a pas de demande, on ne répond pas.

A la majorité (pour : 23 - contre : 0 - abstentions : 0)

2025-02-03 - Garantie d'emprunt pour le prêt entre Morbihan habitat et la Caisse des dépôts -

Programme la promenade de Née

Délibération présentée par Gérard SALOMON

Morbihan habitat sollicite une garantie d'emprunt communale, en complément de celles accordées par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération et le Conseil départemental du Morbihan. Morbihan habitat a en effet mobilisé un prêt d'un montant de 703 195 € auprès de la Caisse des Dépôts, afin de contribuer au financement du programme de construction de six logements, dénommé La promenade de Née.

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante d'accorder une garantie à hauteur de 40 %, pour le remboursement de ce prêt.

Décision

Le conseil municipal,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du code civil ;

Vu le contrat de prêt n° 155389 en annexe signé entre l'office public de l'habitat du Morbihan, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 6 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Accorde sa garantie à hauteur de 40,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 703 195,00 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 155389 constitué de 4 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 281 278,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Alban MOQUET

A chaque fois que l'on fait des logements sociaux, on nous demande de garantir les prêts.

A la majorité (pour : 23 - contre : 0 - abstentions : 0)

2025-02-04 - Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025

Délibération présentée par Gérard SALOMON

L'instruction comptable et budgétaire M57 apporte plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Par délibération en date du 15 septembre 2022, la collectivité a adopté pour tous ses budgets la nomenclature budgétaire et comptable M57, à compter du 1er janvier 2023.

Il est proposé au conseil municipal de reconduire la délégation accordée à M. le Maire ou à son représentant, permettant de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Décision

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5217-10-6 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 septembre 2022 autorisant le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune et décidant d'appliquer la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 6 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 5 abstentions,

Article 1^{er} : délègue à M. le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Article 2 : dit que M. le Maire informera l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés ;

Article 3 : autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A la majorité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 5, MM. GUILLERON, ROBERTON et LE TRIONNAIRE, ainsi que Mmes FAVENNEC et GOUPIL)

2025-02-05 - Fonds de concours - Projet de pumptrack

Délibération présentée par Laurent TRENTESAUX

M. le Maire propose de solliciter Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, afin de financer les travaux de construction d'un pumptrack, sur la parcelle ZD 346.

La construction de ce nouvel équipement face au city stade et à proximité immédiate des étangs vient diversifier l'offre sportive et de loisirs en ces lieux.

Le projet de réalisation de cet équipement pour vélos, trottinettes et skateboards résulte de propositions du Conseil Municipal des Enfants. Au cours de cette démarche de concertation, les futurs utilisateurs ont validé les plans et l'organisation du pumptrack.

Dépenses HT

Réalisation des plans :	5 000 €
Mission d'AMO :	4 320 €
Relevé topographique :	1 190 €
Travaux divers :	200 000 €
Total :	210 510 €

Recettes

Etat - DETR (27 % de 200 000 €) :	54 000 €
Fonds de concours équipements sportifs (10 %) :	21 051 €
Fonds de concours investissement des communes :	30 000 €
Agence Nationale du Sport :	40 000 €
Commune de Monterblanc :	65 459 €
Total :	210 510 €

Décision

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 6 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : approuve l'opération décrite ci-dessus et en valide le plan de financement ;

Article 2 : pour contribuer au financement du pumptrack, autorise M. le Maire à solliciter auprès de Golfe du Morbihan – Agglomération :

- un fonds de concours dédié aux équipements sportifs,
- un fonds de concours de 30 000 €, au titre l'investissement des communes.

A la majorité (pour : 23 - contre : 0 - abstentions : 0)

2025-02-06 - Subvention de l'Agence Nationale du Sport - Projet de pumptrack

Délibération présentée par Laurent TRENTESAUX

M. le Maire propose de solliciter l'Agence Nationale du Sport, afin de financer les travaux de construction d'un pumptrack, sur la parcelle ZD 346.

La construction de ce nouvel équipement face au city stade et à proximité immédiate des étangs vient diversifier l'offre sportive et de loisirs en ces lieux.

Le projet de réalisation de cet équipement pour vélos, trottinettes et skateboards résulte de propositions du Conseil Municipal des Enfants. Au cours de cette démarche de concertation, les futurs utilisateurs ont validé les plans et l'organisation du pumptrack.

Dépenses HT

Réalisation des plans :	5 000 €
Mission d'AMO :	4 320 €
Relevé topographique :	1 190 €
Travaux divers :	200 000 €
Total :	210 510 €

Recettes

Etat - DETR (27 % de 200 000 €) :	54 000 €
Fonds de concours équipements sportifs (10 %) :	21 051 €
Fonds de concours investissement des communes :	30 000 €
Agence Nationale du Sport :	40 000 €
Commune de Monterblanc :	65 459 €
Total :	210 510 €

Décision

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 6 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : approuve l'opération décrite ci-dessus et en valide le plan de financement ;

Article 2 : pour contribuer au financement du pumptrack, autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, au taux maximum.

A la majorité (pour : 23 - contre : 0 - abstentions : 0)

2025-02-07 - Appel à projet FIPDR 2025 - Installation d'un visiophone à l'école 1,2,3 Soleil

Délibération présentée par Alban MOQUET

Afin de sécuriser les conditions d'accès à l'école publique 1,2,3 Soleil, il est proposé d'installer un visiophone.

Pour le financement de ce projet, M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR), programme 2025.

Plan de financement HT

Mise en place d'un interphone de sécurité :	15 836,56 €
Subvention FIPDR (50 %) :	7 918,00 €
Commune de Monterblanc :	7 918,56 €

Décision

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 6 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : valide la procédure ci-dessus décrite ;

Article 2 : autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Etat, au taux maximum, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation ;

Article 3 : autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Alban MOQUET

Je rappelle ce qui a été dit en commission. On va voter une demande de subvention. Pour l'instant, on n'a pas fait le choix de faire ou de ne pas faire les travaux. Pourquoi c'est aussi cher ? Comme cela n'avait pas été prévu au départ, il faut couper le bitume pour amener l'électricité. C'est compliqué, ça ne se fait pas comme ça. Il y a un coût important. On s'est dit lors de la commission que de toute façon, si on n'a pas de subvention, on n'effectuera pas les travaux. Là, on fait la demande, on va voir si on peut avoir des subventions sur le sujet et après, en commission travaux, on reparlera du sujet pour voir la décision qu'on prendra tous ensemble. La décision n'est pas prise.

Gérard GUILLERON

On s'est posé la question dans notre groupe. On ne comprend pas bien pourquoi il n'y a pas eu de gaine passée.

Gaëlle FAVENNEC

C'était prévu normalement.

Gérard GUILLERON

Ça a été dans la discussion à un moment donné.

Alban MOQUET

Je ne sais pas.

Gérard GUILLERON

Ce que l'on m'a rapporté c'est que la directrice de l'école veut un visiophone et que ça soit à distance pour faire entrer quelqu'un. Ce n'est pas très sécuritaire non plus.

Fabien KERMORVANT

On en a parlé en commission.

Gérard GUILLERON

Et puis ?

Fabien KERMORVANT

On trouve que ce n'est pas sécuritaire non plus.

Alban MOQUET

Ce débat-là, on va l'avoir quand on va prendre la décision. Là, on ne prend pas la décision. On fait une demande, déjà pour voir s'il y a une subvention. S'il n'y en a pas, on ne fera pas. A la limite, si vous voulez qu'on aille en petit groupe discuter avec la directrice par rapport à ce sujet-là, ça pourrait être intéressant.

Gérard GUILLERON

Gaëlle a cherché dans les documents, moi j'ai recherché aussi. On est un peu étonnés quand même. C'est surprenant.

Gwénaél LE GARGASSON

Qu'il n'y ait pas une gaine en attente ?

Gaëlle FAVENNEC

Oui, c'est ça. Cela avait été prévu normalement.

Gérard GUILLERON

C'est étonnant.

Gwénaél LE GARGASSON

Là, c'est abusé. Il faut tout découper.

Gaëlle FAVENNEC

De mémoire, il me semble que le fonds avait déjà été sollicité, mais que l'enveloppe était vide, car c'était après les attentats. Il y avait eu énormément de demandes.

Alban MOQUET

On passe au vote pour la demande de subvention. Ça sera un sujet à évoquer en commission ensemble.

Gérard GUILLERON

On va voter pour la demande de subvention, bien entendu.

A la majorité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

2025-02-08 - Constitution du jury d'assises - Année 2026

Délibération présentée par Alban MOQUET

En application des articles 259 et 260 du code de procédure pénale, M. le préfet du Morbihan a pris le 17 janvier 2025, pour l'année 2026, un nouvel arrêté fixant par communes individuelles ou regroupées, la répartition en fonction du chiffre actualisé de la population, du nombre de jurés attribué au département. Pour la commune de Monterblanc, six personnes doivent être tirées au sort.

Les modalités du tirage au sort sont les suivantes :

- **un premier tirage** donne le numéro de la page de la liste générale des électeurs,
- **un deuxième tirage** donne la ligne et par conséquent, le nom du juré.

Cette opération est à effectuer autant de fois qu'il y a de jurés à désigner.

Un tirage correspondant au nom d'une personne rayée de la liste générale des électeurs, pour quelque cause que ce soit, est à considérer comme nul.

Le tirage au sort est effectué par Mme Marie PAITEL et M. Gérard GUILLERON et donne le résultat suivant :

	Numéro	NOM - Prénom	Adresse
1	p. 31, ligne n°2	BRIERE Michel	14, rue de Ker-Hent-Du
2	p. 125, ligne n°10	KERSUZAN Marie-Josée	11, rue de Kertrionnaire
3	p. 67, ligne n°9	DONVAL Cyril	4, rue Roland GARROS
4	p. 94, ligne n°10	GROSDOIGT Marie	Kerherne
5	p. 130, ligne n°8	LAMBERT Naomy	Le Faouëdic
6	p. 262, ligne n°7	THOMAS Léa	2, impasse Boëdic

II- Arrêtés, délégations consenties au Maire – article L. 2122-22 du CGCT (code général des collectivités territoriales)

1. Dépenses supérieures à 3 000 €

Date	Objet	Tiers	Montant HT	Montant TTC
02/01/2025	Hangar n°2 aérodrome honoraires mission économie	Graphibat	4 750,00 €	5 700,00 €
05/02/2025	Licence logiciel Octime ressources humaines 2025	Octime	3 067,58 €	3 067,58 €
05/02/2025	Maintenance logiciel et droit d'utilisation 2025 (du 01.12.2024 au 30.11.2025)	Berger Levrault	6 450,00 €	7 740,00 €
05/03/2025	Consommation gaz maison de l'enfance décembre 2024	Total direct énergie	3 310,49 €	3 310,49 €
05/03/2025	Consommation électrique divers bâtiments communaux novembre 2024	Total direct énergie	3 766,70 €	3 766,70 €
05/03/2025	Consommation électrique complexe et école du 09.11 au 08.12.24	Total direct énergie	3 461,71 €	4 154,05 €
05/03/2025	Consommation électrique divers bâtiments communaux décembre 2024	Total direct énergie	4 285,29 €	5 081,62 €
13/02/2025	Contribution statutaire 2025	PNR	4 442,00 €	4 442,00 €
26/02/2025	Restauration vitraux église Saint Pierre	Atelier service technique	16 630,00 €	19 956,00 €
27/02/2025	Abattage et élagage, Pont Morio, lavoir rue Fontaine Saint Pierre	JLG Multiservices	10 596,00 €	10 596,00 €

2. Signature d'un marché de prestations de services avec le groupe SACPA, portant sur la gestion de la divagation des animaux domestiques et la gestion de la fourrière animale.

Coût à l'année : 3 086,06 € HT. Reconduction tacite 3 fois.

Alban MOQUET

On n'avait pas renouvelé le contrat et on s'est retrouvés devant un cas précis : on a eu sur les petits logements à côté de la salle Saint-Pierre une personne qui a été hospitalisée à Vannes. Les voisins ne savaient pas. Ils ont appelé les pompiers. Il y avait deux chiens en très mauvais état qui étaient dans l'appartement depuis deux jours, qui n'étaient pas entretenus du tout. Le chenil est venu les chercher. Ils ont nettoyé et tondus les chiens, parce qu'on ne les reconnaissait pas. On ne savait même pas quelle race c'était tellement ils étaient sales. On s'est rendu compte que c'était ultra nécessaire d'avoir un contrat.

Gérard GUILLERON

Qu'est-ce qu'ils sont devenus ces chiens-là ?

Alban MOQUET

Ils ont été nettoyés au chenil et maintenant c'est la personne qui doit les récupérer après son hospitalisation. Elle veut récupérer ses chiens.

Gérard GUILLERON

Il faut qu'il les entretiennent alors.

Gaëlle EMERAUD

Ce n'est pas dit qu'il récupère ses chiens. S'il y a un signalement de la SPA pour maltraitance, il ne les aura pas.

Gérard GUILLERON

Ce que vous nous décrivez là...

Gwénaél LE GARGASSON

C'est de la maltraitance.

Gérard GUILLERON

C'est de la maltraitance animale, bien entendu.

3. Convention de ligne de trésorerie d'un montant de 600 000 €

Solde au 13 03 2025 : - 550 000 €

4. Déclarations d'intention d'Aliéner

2025-04	Renonciation vente parcelle ZD 515 - 26 rue Marie Curie	14/02/2025
2025-05	Renonciation vente parcelle ZE 479 - 3 rue des Epicéas	14/02/2025
2025-06	Renonciation vente parcelle YC 160 et YC 165 51/10ème) - Kerbelaine	14/02/2025
2025-07	Renonciation vente parcelles ZH 75 et 76 - 6 rue Auguste Brizeux	14/02/2025

III- Evénements

Vendredi 21 mars, à partir de 20h00, salle Jean-Marie PRONO : apéro concert organisé par Totem
Samedi 22 mars, 20h30, salle Jean-Marie PRONO : soirée théâtre d'improvisation avec La Clique du Clic, organisée par l'amicale Laïque.
Samedi 22 mars, carnaval de l'école Notre-Dame de la Croix
Dimanche 30 mars : Color run organisée par l'association Les In Terra'ctions
Mardi 1er avril, salle Jean-Marie PRONO : répétition publique de l'association Er Stiren
Dimanche 6 avril : randonnée des sources, événement organisé par l'association Meuconvélo
Lundi 7 avril, distribution de composteurs au parking du complexe sportif – inscription auprès du service déchets de GMVA
Dimanche 20 avril : fête alsacienne à la Jean-Marie PRONO et repas à emporter le dimanche 21 avril.
Evènement organisé par l'APEL Notre-Dame de la Croix.
Mercredi 30 avril, repas des aînés organisé par le CCAS.

Commission écoles, enfance jeunesse, affaires sociales, liens intergénérationnels le lundi 17 mars 2025, 19h00
Commission urbanisme, travaux le mardi 25 mars, 19h00
Commission finances, ressources humaines, questions juridiques, le jeudi 27 mars, 19h00
Prochaine séance du conseil municipal le jeudi 3 avril 2025, 19h30 : vote des budget prévisionnels.
Présence de Virginie LE CADRE, qui vient d'arriver au poste de responsable finances.

Gaëlle EMERAUD

Nous aurons des sous en moins. On a eu la désagréable surprise d'apprendre que la société ALCOME avait perdu ses agréments au niveau de l'Etat. Il s'agissait du ramassage des mégots.

Alban MOQUET

C'est GMVA qui nous adresse le dossier mais ne s'est pas renseigné. L'entreprise n'a plus l'agrément et elle a eu deux amendes. L'une de 670 000 € et l'autre de 476 000 €. Et ils continuent.

Gaëlle FAVENNEC

J'ai deux questions.

Est-ce que la commune a reçu un mail d'Anticor ? Ou vous également ?

Alban MOQUET

Non.

Gaëlle FAVENNEC

25 ou 28 communes devaient recevoir un mail d'Anticor, majorité et opposition. Anticor fait une étude. La liste n'a pas été éditée.

La deuxième question : êtes-vous satisfaits des travaux de Corn-er-Hoët, des aménagements qui ont été réalisés ?

Alban MOQUET

Sur le carrefour ?

Gaëlle FAVENNEC

Oui.

Alban MOQUET

Plutôt.

Gaëlle FAVENNEC

Vous n'avez pas de retours sur la dangerosité des lieux désormais ?

Alban MOQUET

La dangerosité des lieux ? Non. Au contraire, ça a bien calmé. On est restés au bord de la route un bon bout de temps. Les voitures font bien le tour. Elles ne montent pas sur les terre-pleins.

Gaëlle FAVENNEC

Il y a beaucoup de « tout-droit » après certaines heures, tout de même.

Jérôme CHEVILLON

Je sais. Il y en a qui prennent carrément à gauche.

Alban MOQUET

On va faire une série de contrôles. C'est une certitude.

Gérard SALOMON

Gaëlle, c'était pendant les travaux.

Gaëlle FAVENNEC

Non. Hier soir aussi.

Alban MOQUET

Ça existait avant. On le sait.

Gaëlle FAVENNEC

Là, c'est plus incitatif.

Alban MOQUET

On en a vus ; je ne vais pas le cacher. On n'a pas de solutions miracles.

Gaëlle FAVENNEC

C'est plus compliqué de prendre le rond-point aujourd'hui, qu'avec les aménagements que M. BOURSICOT avait fait faire à l'époque.

Gérard GUILLERON

Ce n'était pas M. BOURSICOT.

Gaëlle FAVENNEC

Si les premiers travaux en 2011 avaient déjà fait l'objet de discussions à l'époque, ils avaient le mérite de sécuriser les lieux, aujourd'hui ce n'est plus le cas.

Gérard GUILLERON / Alban MOQUET

C'était M. CLOAREC.

Gérard GUILLERON

C'était M. CLOAREC avec Gilbert CHEVALIER, adjoint aux travaux.

Gaëlle FAVENNEC

Toujours est-il que c'est plus compliqué aujourd'hui de faire le tour.

Gérard GUILLERON

Vaste débat.

Gaëlle EMERAUD

Après, on a fait des essais en camion et en tracteur. Ça passe. Les voitures devraient donc passer et les vélos encore plus.

Alban MOQUET

On va faire des contrôles.

Gaëlle EMERAUD

J'avoue que le 2^{ème} rond-point n'est pas simple à prendre. Il est simple si on veut le prendre. Les gens qui ne veulent pas.

Gaëlle FAVENNEC

Il est contraignant.

Véronique TANGUY

On est censés le prendre correctement et c'est censé réduire la vitesse.

Alban MOQUET

99 % des gens le prennent complètement normalement. Il y a le petit pourcentage d'idiots, comme d'habitude.

Jérôme CHEVILLON

Il y en aura toujours, malheureusement.

Alban MOQUET

C'est triste.

Gérard SALOMON

Ça ralentit plus quand même.

Jean-Luc ROBERTON

J'ai quand même une remarque sur les chicanes. Elles sont très proches. Vous avez testé avec des engins agricoles ?

Gaëlle EMERAUD

J'ai des vidéos, si vous voulez.

Alban MOQUET

On a fait des tests, oui, bien sûr. C'est assez marrant parce que vous avez l'habitude des chicanes qui sont assez courtes, à d'autres endroits, le camp par exemple. La distance entre ces chicanes est de 10 mètres. Nous, on a mis 12 mètres. L'espace entre les deux chicanes est plus important que sur les petites chicanes, mais comme elles sont beaucoup plus allongées, on a l'impression qu'elles sont plus courtes.

Jérôme CHEVILLON

Il y a 14 mètres entre chaque chicane.

Jean-Luc ROBERTON

Après la sortie de la chicane, il y a un fossé. Donc si les gens vont trop vite, ils vont s'y retrouver.

Gérard SALOMON

C'est fait pour réduire la vitesse.

Alban MOQUET

On n'a pas à rouler trop vite.

Gérard GUILLERON

On va mettre un dépanneur à demeure. Il y a du pognon à se faire.

Gaëlle EMERAUD

Le garage sera content.

Alban MOQUET

C'est quand même sacrément indiqué. Les chicanes se voient super bien.

Jean-Luc ROBERTON

Il y aura des réfléchissants ?

Alban MOQUET

Tout ce qui est réfléchissant sera mis par temps sec. Comme c'est un produit qui coûte assez cher, il faut qu'il soit mis dans de très bonnes conditions pour que sa durabilité soit bonne.

Gaëlle EMERAUD (s'adressant à Gérard SALOMON)

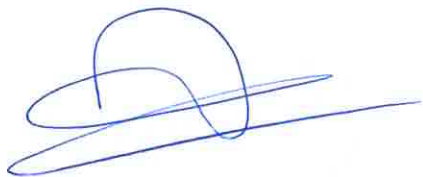
Les toutes petites chicanes qui sont face à chez toi. Celles-là, il faudra bien les indiquer.

Alban MOQUET

Les petits plots ? On ne les voit pas bien. C'est ce que j'ai dit.

M. le Maire clôture la séance à 20h10.

La Secrétaire,
Aurore ALLAIN



Le Maire,
Alban MOQUET

